

À partir du 1^{er} janvier 2023



NOUVEAU

LE TRI



SIMPLE !

    chalons-agglo.fr

CITEO

Sivalom
Syndicat de 14 communes des
Océanes Méroises de la Marne

 **CHÂLONS**
EN CHAMPAGNE
AGGLO

Pour maintenir un service public de qualité, harmonisé au sein de son territoire, et répondre aux nouvelles mesures réglementaires, sans augmenter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, Châlons Agglo vous informe des nouveautés qui seront mises en place le 1^{er} janvier 2023.

LE TRI SE SIMPLIFIE !

Emballages et papiers : les nouvelles consignes de tri

Dès le 1^{er} janvier 2023, en plus des bouteilles et des flacons en plastique, des emballages en carton, en acier, en aluminium, et des briques alimentaires, il sera possible de trier tous les emballages ménagers (barquettes, pots de yaourt, suremballages de bouteilles, gourdes de compote, film du beurre, etc.)

Cette collecte intégrera aussi en mélange les papiers, les journaux et les magazines.

Les foyers seront progressivement équipés d'un bac jaune au cours du 1^{er} semestre 2023. En attendant, l'utilisation du sac jaune est maintenue.

100% DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS SE TRIENT

EMBALLAGES EN PLASTIQUE



bouteilles et flacons



plastiques souples



pots, boîtes et barquettes alimentaires



magazines, journaux, publicités, courriers, cahiers...

EMBALLAGES DE PLUSIEURS MATIÈRES



briques alimentaires, gourdes de compote, sachets et boîtes de chips...

EMBALLAGES MÉTALLIQUES



canettes, conserves, couvercles de bocaux et aérosols

EMBALLAGES EN CARTON



sacs, boîtes de céréales et gâteaux...



Direction de l'Environnement de Châlons Agglo
developpement.durable@chalons-agglo.fr

 **N°Vert 0 800 875 615**

Appel gratuit depuis un poste fixe